

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 18 avril 2019, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- M. le préfet Michel Beaulieu, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le préfet Harold Noël, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Période de recueillement et ouverture de la séance

En l'absence du président de la CMQ, M. Gilles Lehouillier, vice-président du comité exécutif, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

### **Résolution n° C-2019-29**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :
  - Ajouter le point 5SEC) 3 : *Adoption du Règlement de contrôle intérimaire n° 2019-93 modifiant le RCI n° 2019-91 visant à édicter de nouvelles normes aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency*

Adoptée

## Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 février 2019

### **Résolution n° C-2019-30**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Michel Beaulieu, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 février 2019.

Adoptée

## Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 mars 2019

### **Résolution n° C-2019-31**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. Michel Beaulieu, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 mars 2019.

Adoptée

## Rapport financier 2018

### **Résolution n° C-2019-32**

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du *Rapport financier 2018 – Exercice terminé le 31 décembre (états financiers)*, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);
- De transmettre ce rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'aux municipalités de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2019

Responsable : Trésorerie

Adoptée

## Dépôt du Rapport 2018 du président sur la situation financière de la Communauté métropolitaine de Québec

- Prendre acte du *Rapport 2019 du président sur la situation financière de la Communauté métropolitaine de Québec*, daté du 18 avril 2019

## Dépôt des états financiers comparatifs

- Prendre acte des États financiers comparatifs en date du 10 avril 2019

Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique et de l'attribution d'un contrat

**Résolution n° C-2019-33**

ATTENDU QUE la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27) (ci-après « La Loi »), a été sanctionnée le 1<sup>er</sup> décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 106.3 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec (ci-après « LCMQ »), la Communauté métropolitaine de Québec (ci-après « Communauté ») doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la Communauté souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Mario Fortier, appuyé par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu d'adopter la *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique et de l'attribution d'un contrat*.

Référence :                Rapport décisionnel du 18 avril 2019  
Responsable :            Secrétariat corporatif

Adoptée

Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle

- De prendre acte du *Rapport 2018 sur l'application du règlement sur la Politique de gestion contractuelle de la Communauté métropolitaine de Québec* daté du 2 avril 2019.

Adoption du Règlement de contrôle intérimaire n° 2019-93 modifiant le RCI n° 2019-91 visant à édicter de nouvelles normes aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

**Résolution n° C-2019-34**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 2019-91 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire visant à édicter de nouvelles normes aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency » de la Communauté métropolitaine de Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Règlement n° 2019-91 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 2019-93 modifiant le RCI 2019-91 visant à édicter de nouvelles normes aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency.

Adoptée

Avis sur le règlement RV-2018-18-54 de la Ville de Lévis modifiant le schéma d'aménagement et de développement

**Résolution n° C-2019-35**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° RV-2018-18-54 modifiant le règlement n° RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (ajustement quant au périmètre d'urbanisation, aux lacs et cours d'eau, au plan de gestion des milieux naturels, au calcul de la densité dans le cas d'un usage non résidentiel, aux exigences pour une école primaire, secondaire ou un aréna et à la délimitation de certaines aires d'affectations du territoire) adopté par la Ville de Lévis;
- D'autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à la Ville de Lévis le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2019  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement RV-2019-19-07 de la Ville de Lévis modifiant le schéma d'aménagement et de développement

**Résolution n° C-2019-36**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Clément Genest, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis que le Projet de règlement RV-2019-19-07 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (cours d'eau et autres modifications) est conforme aux objectifs et stratégies poursuivis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2019  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° 05-P-2019 de la MRC de La Jacques-Cartier

**Résolution n° C-2019-37**

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- D'informer la MRC de La Jacques-Cartier que le projet de règlement n° 05-P-2019 modifiant le projet de règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé n° 02-2004 visant à modifier les grandes aires d'affectations sur le territoire de la ville de Shannon et à autoriser de façon conditionnelle certains

usages dans les affectations RUR-1 et RF-3 sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport s'avère conforme aux stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

- De transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2019

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ - Demande d'exclusion sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier - Dossier CPTAQ n° 422872

### **Résolution n° C-2019-38**

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'informer la CPTAQ que la CMQ appuie la demande d'exclusion n° 422872 par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier concernant les lots 2196882, 4396680 et 3693496 dans le secteur du boulevard Valcartier, puisque celle-ci s'avère conforme aux stratégies poursuivies par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);
- D'informer la CPTAQ et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier :
  - que les agrandissements du périmètre urbain souhaités à la demande n° 422872 sont soumis à une réglementation de contrôle intérimaire applicable dans les bassins versants des prises d'eau de consommation;
  - que cette réglementation est appelée à changer en raison de l'adoption, le 27 mars 2019, du règlement de contrôle intérimaire n° 2019-91 qui entrera en vigueur suite à l'approbation par le MAMH;
  - que cette nouvelle réglementation exigera que les nouveaux développements immobiliers dans les périmètres urbains situés dans les bassins versants des prises d'eau visées devront être pourvus d'un réseau d'égout privé, municipal ou collectif;
- De transmettre à la CPTAQ, à la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier et à la MRC de La Jacques-Cartier une copie de la présente résolution ainsi que du rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant afin d'étayer la position de la Communauté métropolitaine de Québec à l'égard de cette demande d'exclusion.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2019

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ n° 423187 - Demande de la Ville de Lévis pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture

### **Résolution n° C-2019-39**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'informer la CPTAQ que la CMQ appuie la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles de la Ville de Lévis au dossier n°423187, concernant le lot 1 963 880 dans le secteur du parc industriel Bernières, puisque celle-ci s'avère conforme aux stratégies poursuivies par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);
- De transmettre à la CPTAQ, au ministère des Transports et à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2019

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Zones inondables – Octroi d'un contrat pour les relevés hydrométriques et bathymétriques pour divers cours d'eau de la CMQ : Secteur Lévis-Ouest

**Résolution n° C-2019-40**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- D'octroyer le contrat à la firme WSP pour procéder à des relevés hydrométriques et bathymétriques pour divers cours d'eau de la Communauté métropolitaine de Québec : rivière Aulneuse, ruisseau Terrebonne et rivière Beaurivage, secteur Lévis-Ouest, pour un montant de 43 903,20 \$ (taxes incluses) en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 28 mars 2019, ainsi que la recommandation du comité d'évaluation des offres.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2019

Certificat trésorerie : CT-2019-32

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Zones inondables – Octroi d'un contrat pour les relevés hydrométriques et bathymétriques pour divers cours d'eau de la CMQ : Secteur Lévis-Est

**Résolution n° C-2019-41**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- D'octroyer le contrat à la firme WSP pour procéder à des relevés hydrométriques et bathymétriques pour divers cours d'eau de la Communauté métropolitaine de Québec : rivière Etchemin, ruisseau Rouge, ruisseau Cantin et ruisseau Pénin, secteur Lévis-Est, pour un montant de 75 090,17 \$ (taxes incluses) en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 28 mars 2019, ainsi que la recommandation du comité d'évaluation des offres.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2019

Certificat trésorerie : CT-2019-33

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Zones inondables – Octroi d'un contrat pour les relevés hydrométriques et bathymétriques pour divers cours d'eau de la CMQ : Secteur Jacques-Cartier et Stoneham

**Résolution n° C-2019-42**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- D'octroyer le contrat à la firme WSP pour procéder à des relevés hydrométriques et bathymétriques pour divers cours d'eau de la Communauté métropolitaine de Québec : rivière Jacques-Cartier, rivière Hibou et rivière des Hurons, secteur Jacques-Cartier et Stoneham, pour un montant de 55 205,25 \$ (taxes incluses) en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 28 mars 2019, ainsi que la recommandation du comité d'évaluation des offres.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2019  
Certificat trésorerie : CT-2019-34  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Zones inondables – Octroi d'un contrat pour les relevés hydrométriques et bathymétriques pour divers cours d'eau de la CMQ : Secteur Québec

**Résolution n° C-2019-43**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- D'octroyer le contrat à la firme WSP pour procéder à des relevés hydrométriques et bathymétriques pour divers cours d'eau de la Communauté métropolitaine de Québec : rivière Jaune, rivière Saint-Charles et rivière du Cap Rouge, secteur Québec, pour un montant de 59 970,96 \$ (taxes incluses) en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 28 mars 2019, ainsi que la recommandation du comité d'évaluation des offres.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2019  
Certificat trésorerie : CT-2019-35  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Zones inondables – Octroi d'un contrat pour les relevés hydrométriques et bathymétriques pour divers cours d'eau de la CMQ : Secteur Montmorency

**Résolution n° C-2019-44**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- D'octroyer le contrat à la firme WSP pour procéder à des relevés hydrométriques et bathymétriques pour divers cours d'eau de la Communauté métropolitaine de Québec : rivière Montmorency et rivière Saint-Adolphe, secteur Montmorency, pour un montant de 48 881,62 \$ (taxes incluses) en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 28 mars 2019, ainsi que la recommandation du comité d'évaluation des offres.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2019  
Certificat trésorerie : CT-2019-36  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Zones inondables – Octroi d'un contrat pour les relevés hydrométriques et bathymétriques pour divers cours d'eau de la CMQ : Secteur Côte-de-Beaupré-Est

**Résolution n° C-2019-45**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- D'octroyer le contrat à la firme WSP pour procéder à des relevés hydrométriques et bathymétriques pour divers cours d'eau de la Communauté métropolitaine de Québec : rivière Sainte-Anne, rivière des Roches, ruisseau des Prairies, ruisseau de la Carrière et ruisseau Blondelle, secteur Côte-de-Beaupré-Est, pour un montant de 51 215,61 \$ (taxes incluses) en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 28 mars 2019, ainsi que la recommandation du comité d'évaluation des offres.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2019  
Certificat trésorerie : CT-2019-37  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Déclaration de la CMQ pour la préservation d'un environnement climatique propice au développement de son territoire

**Résolution n° C-2019-46**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu d'adopter la *Déclaration de la Communauté métropolitaine de Québec pour la préservation d'un environnement climatique propice au développement de son territoire* :

CONSIDÉRANT QUE le Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a décrété, en 2018, l'état d'urgence climatique afin de tout mettre en œuvre pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C;

CONSIDÉRANT QUE le Canada est signataire de l'accord international sur le climat faisant suite à la 21<sup>e</sup> Conférence des parties (COP21), engagement international fixant comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec a fixé, d'ici 2030, un objectif de réduction de 37,5 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des transports sous le niveau de 1990;

CONSIDÉRANT QUE la Politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec vise à réduire les émissions de GES;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont évoqué l'urgence d'agir et proposent de soutenir les municipalités dans leurs efforts de lutte contre les changements climatiques;



CONSIDÉRANT QUE la résilience et l'adaptation s'avéreront des solutions couteuses pour nos sociétés;

CONSIDÉRANT QUE la dégradation de l'environnement climatique nuira considérablement à la qualité de vie de nos sociétés et engendrera de l'incertitude sociale et économique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités représentent un pouvoir politique indéniable en gestion durable de l'aménagement du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la gouvernance de proximité mise en place entre le gouvernement du Québec et les municipalités ces dernières années devait permettre une prise en charge par les localités des enjeux actuels de nos collectivités, dont la lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'adaptation aux changements climatiques demande un changement de paradigme en aménagement du territoire, en gestion des matières résiduelles, en gestion de la mobilité, en agriculture et en agroalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités espèrent être des villes intelligentes qui réussiront à moderniser le développement et l'aménagement de nos territoires en fonction des enjeux du 21<sup>e</sup> siècle;

CONSIDÉRANT QUE la lutte aux GES peut se traduire par l'amélioration de la performance énergétique du secteur résidentiel, institutionnel, industriel, commercial, public et du transport, ces secteurs d'activités étant étroitement liés à la gouvernance municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), en vertu de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de la mise en œuvre de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), a les compétences requises en matière de lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la CMQ veut être un vecteur de changement pour la lutte aux changements climatiques et que la mobilisation de la deuxième région démographique et économique du Québec a toute son importance;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux de la région métropolitaine de Québec devront être communiqués aux citoyens, que ces derniers devront ultimement être impliqués dans la démarche et que celle-ci devra bénéficier d'une acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT QUE la CMQ est présentement en processus de révision de son PMAD et que le développement durable de son territoire sera au cœur de cette démarche.

PAR CONSÉQUENT, la CMQ reconnaît l'état d'urgence climatique et s'engage ainsi à mettre en place, en 2019, une journée de réflexion et d'échanges, laquelle pourrait jeter les bases pour l'élaboration d'une éventuelle stratégie métropolitaine sur la réduction des GES. Afin de préparer cette journée de réflexion, un comité de travail sera formé de représentants politiques et administratifs des composantes de la CMQ.

Cette journée pourrait viser notamment les objectifs suivants :

1. Permettre aux MRC, municipalités et organisations de présenter, le cas échéant, des initiatives et des bilans en matière de réduction des GES sur le territoire de la CMQ;
2. Permettre une concertation à l'échelle métropolitaine dans le processus de lutte aux émissions de GES et cibler des objectifs atteignables et bénéfiques pour la collectivité à court, moyen et long terme.

Référence :                    Rapport décisionnel du 18 avril 2019  
Responsable :                Environnement

Adoptée

Organisme de bassin versant - Désignation d'un membre au conseil d'administration du Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)

**Résolution n° C-2019-47**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De nommer M. Mario Fortier à titre de représentant de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) au sein du conseil d'administration du Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), et M. Alexandre Bélanger, conseiller en environnement à la CMQ, à titre d'observateur, et en informer l'organisme.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2019  
Responsable : Environnement

Adoptée

Journée de réflexion et d'échanges sur la réduction des émissions de GES

**Résolution n° C-2019-48**

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale à tenir une journée de réflexion et d'échanges sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre au cours de l'automne 2019, et réserver une somme maximale de 40 000 \$ (taxes incluses) pour la préparation et la tenue de cet événement.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2019  
Certificat trésorerie : CT-2019-38  
Responsable : Environnement

Adoptée

Octroi d'un contrat pour la production d'images numériques hyperspectrales aéroportées et le traitement orthophotographique

**Résolution n° C-2019-49**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- D'octroyer un contrat à la firme ITRES, pour la production d'images numériques hyperspectrales aéroportées et le traitement orthophotographique sur une partie du territoire de la CMQ, pour la somme de 191 757,60 \$ (taxes incluses), selon la proposition technique et l'offre financière du 5 avril 2019, ainsi que la recommandation du comité d'évaluation des offres.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2019  
Certificat trésorerie : CT-2019-39  
Responsable : Géomatique et technologie de l'information

Adoptée

**Bordereau d'information**

- A) Contrats octroyés par le comité exécutif :
- 1) *Trame verte et bleue métropolitaine – mandat d'accompagnement pour l'élaboration du Plan d'ensemble des Coulées vertes et bleues* : Octroyer un mandat à En mode Solutions, pour un montant de 15 522 \$ (taxes incluses), afin d'accompagner la Communauté métropolitaine de Québec dans l'élaboration du Plan d'ensemble des Coulées vertes et bleues, le tout conformément à l'offre de service datée du 4 février 2019. - **Résolution n° E-2019-29**
  - 2) *Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent de la zone de Québec - Site optimisé (Web app) pour valoriser les accès publics au fleuve* : Octroyer un contrat à la firme Bulldozer afin de réaliser un site web optimisé pour valoriser les accès publics au fleuve pour une somme maximale de 24 742,62 \$ (taxes incluses) selon l'évaluation budgétaire en date du 22 octobre 2018. - **Résolution n° E-2019-31**
  - 3) *Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2017-2025 - Projet 1.1 « Un Grand Marché branché »* - Octroi d'un contrat pour la conceptualisation du contenu des bornes numériques : Dans le cadre du projet 1.1 « Un Grand marché branché » de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2017-2025 du Forum des élus de la Capitale-Nationale, octroyer un contrat de services professionnels à GRDN, consultant spécialisé en stratégie numérique, pour le développement et la mise en production de la plateforme et des interfaces retenues, et finaliser l'élaboration du contenu avec les partenaires de la région et son intégration au logiciel de gestion des bornes acquises par la Ville de Québec, et mises à la disposition de la région au Grand Marché de Québec, le tout en collaboration avec les partenaires de la région, pour une somme maximale de 24 029,78 \$ (taxes incluses). - **Résolution n° E-2019-32**
- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 décembre 2018
- D) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 18 décembre 2018
- E) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 janvier 2019
- F) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 8 février 2019
- G) 2019-03-07 – Accusé réception du Ministère des Transports – Transport adapté
- H) 2019-03-14- Accusé réception du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Trame verte et bleue – Phase 2
- I) 2019-03-19 – Lettre de la Fondation de la faune du Québec – Prolongation entente de partenariat
- J) Projet de modification du PMGMR de la Communauté métropolitaine de Montréal
- K) Publications de la CMQ
- o 2019-02-25 – Bulletin de liaison

**Période d'intervention des membres du conseil**

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

**Période de questions du public**

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2019-50**

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 40.

Adoptée

Les résolutions n<sup>os</sup> C-2019-29 à C-2019-50 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE